

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2023 DAC 232 Subvention (18.000 euros) à l'association CIRCE, Centre d'Information, de Recherche, de Création et d'Etudes Littéraires et Artistiques.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique menée par la Ville de Paris en faveur de la promotion de la littérature dans la capitale, et en particulier de la poésie, je vous propose d'accorder notre aide à l'association CIRCE (Centre d'Information, de Recherche, de Création et d'Etudes Littéraires et Artistiques). Créée en 1984, l'association CIRCE organise annuellement le Marché de la Poésie qui s'inscrit dans le cadre de la Foire Saint Sulpice.

Le Marché de la Poésie, manifestation gratuite, a lieu habituellement durant 5 jours au printemps, place Saint Sulpice dans le 6^{ème} arrondissement de Paris. Près de 500 éditeurs et revues de poésie et de création littéraire, et 30 000 visiteurs y participent chaque année. En 2022, le marché s'est déroulé du 8 au 12 juin : 400 signatures d'auteurs et des lectures sur les stands ont été organisées par les éditeurs et près de 400 nouveautés (livres et revues) ont été présentées. Une quarantaine de manifestations ont animé la Scène du Marché (lectures, tables rondes, remises de prix...).

En 2023, la quarantième édition prévue du 7 au 11 juin aura comme thématique les Poésies des Caraïbes. Une dizaine de poètes de Cuba, d'Haïti et de la Jamaïque seront présents durant les cinq jours du Marché de la Poésie. Les États généraux auront pour thème Le son du poème. Plus de 500 signatures d'auteurs et des lectures sur les stands viendront compléter cette programmation, près de 400 nouveautés (livres et revues) seront présentées à cette occasion.

Compte tenu de l'intérêt des activités culturelles menées par l'association CIRCE, Centre d'Information, de Recherche, de Création et d'Etudes Littéraires et Artistiques, je vous propose de lui attribuer, en 2023, une subvention d'un montant de 18.000 euros.

Je vous remercie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2023 DAC 232 Subvention (18.000 euros) à l'association CIRCE Centre d'Information, de Recherche, de Création et d'Etudes Littéraires et Artistiques.

Paris, Le Conseil de

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association CIRCE Centre d'Information, de Recherche, de Création et d'Etudes Littéraires et Artistiques ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 6e en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine Rolland au nom de la 2e commission,

Délibère

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 18.000 euros est attribuée à l'association CIRCE Centre d'Information, de Recherche, de Création et d'Etudes Littéraires et Artistiques, Hôtel de Massa, 38, rue du Faubourg Saint Jacques 75014 Paris, au titre de l'année 2023, pour l'organisation du 40e Marché de la poésie. 2023_02892 /19827

Article 2 : La dépense correspondante de 18.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2023, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.